

mis en ligne le 5 septembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13061 DU 04 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement

36 rue de Kerhoas

Mercredi 27 septembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par ABER ROUSSEL Déménagements-12 rue du Clos de Breil-P. A Val Coric Est-56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le stationnement devant le 36 rue de Kerhoas.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mercredi 27 septembre à partir de 8h00, il importe de condamner le stationnement devant le 36 rue de Kerhoas pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. De plus le camion sera autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patricia JAFFRE
1^{ère} adjointe
Affaires générales - sécurité

